



COMPTE RENDU

Le 8 avril 2019, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

Présents: Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Nicole LEVISTRE, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Fabien THEVENOUX

Procurations : Madame Amandine CHESSERON à Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Marie-Laure NADOT à Madame Nicole LEVISTRE

Absents excusés : Monsieur Olivier RENAUD, Monsieur Sébastien RENIER

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs (CA) 2018, qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public. Les comptes administratifs retracent les réalisations (dépenses et recettes) de l'année 2018 :

- CA 2018 du budget principal :
résultat global (investissement + fonctionnement) : + 672 808.81 €
- CA 2018 du budget annexe eau et assainissement :
résultat global (investissement + fonctionnement) : + 511 798.22 €
- CA 2018 du budget annexe lotissement Champ Coudray : résultat global : -
165 303.17 €

Le déficit du compte administratif lotissement s'explique par le fait qu'aucune vente de terrain n'a été réalisée au cours de l'exercice 2018 et par conséquent, ce compte restera déficitaire jusqu'au moment où l'ensemble des parcelles du lotissement seront vendues.

APPROUVE, à l'unanimité, les budgets primitifs 2019, qui peuvent se résumer ainsi :

- Budget principal : 3 192 173.72 €, dont 1 835 000.86 € pour le fonctionnement et 1 357 172.86 € pour l'investissement.
- Budget annexe eau et assainissement : 1 308 042.96 €, dont 555 751.74 € en fonctionnement et 752 291.22 € en investissement.
- Budget annexe lotissement Champ Coudray : 332 606.34 €

Les crédits ainsi votés vont permettre d'achever et de réaliser les travaux suivants au cours de cette année :

- Achèvement des travaux de création de vestiaires au stade municipal
- Réhabilitation de la bibliothèque municipale,
- Création d'une aire de camping-cars aux abords du Champ de Foire,
- Extension de la maison de santé pluridisciplinaire
- Achat de jeux extérieurs pour les enfants
- Installation d'un écran interactif en remplacement du tableau d'affichage obligatoire traditionnel,
- Divers travaux d'accessibilité,
- Réalisation du diagnostic du réseau d'eau potable et son schéma directeur,
- Pose de 300 nouveaux compteurs chez les particuliers

APPROUVE les taux d'imposition 2019, ceux-ci restant inchangés par rapport à 2018 :

- Taxe d'habitation : 24,36 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,15 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,09 %

APPROUVE, à l'unanimité, les tarifs relatifs à l'eau potable et à l'assainissement :

- Location compteur : 61 €
- Dépose compteur : 100 €
- Prix TTC par tranche de consommation :
 - De 0 à 300 m³ : 1,82 €
 - De 301 à 1000 m³ 1,64 €
 - De 1001 à 6000 m³ 1,48 €
 - Au delà de 6000 m³ 1,27 €
- Abonnement assainissement : 30,00 € TTC
- Redevance assainissement : 1,56 €/ m³

Seul l'abonnement eau potable et assainissement 2019 sera facturé au cours du second semestre 2019 par la commune ; la consommation 2019 sera facturée par le SIVOM Nord Rive Droite du Cher en 2020.

DECIDE de transférer au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier la compétence « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides » permettant aux véhicules utilisant ces infrastructures de stationner gratuitement.

ACCORDE la garantie de la commune à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un emprunt contracté par la SA d'HLM France LOIRE pour la somme de 130 200 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ; cet emprunt servant à à financer la rénovation de logements situés au lotissement Beau Soleil. Le capital restant dû s'élève à 51 834.68 €, l'échéance étant fixée au 01/09/1924.

PREND ACTE des décisions du Maire d'attribuer les marchés suivants :

- travaux de réhabilitation de la bibliothèque pour la somme HT de 167 439.33 € ,
- remplacement de 300 compteurs d'eau par la SAS BARBIERO (03630 Désertines) pour un montant de 51 930,00 € HT.

Cérilly, le 26 avril 2019

Le Maire,

Olivier FILLIAT